

Balaruc-les Bains, le 18 aout 2026

*Madame la commissaire enquêtrice
Enquête Publique unique sur la révision du PLU et création des PDA
Mairie de Balaruc-les-Bains
23, avenue de la Cadole 34540 Balaruc-les-Bains*

**Mesdames et Messieurs les propriétaires
du monument historique**

Courrier AR

Objet :

Enquête publique unique relative aux projets de révision du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) et à la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques de la Commune de BALARUC-LES-BAINS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Balaruc-les-Bains et de la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour les monuments historiques de la commune, une enquête publique unique est organisée conformément aux articles L. 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme et R. 621-93 du Code du patrimoine qui prévoit une consultation par le commissaire enquêteur pour l'aqueduc antique, des propriétaires, copropriétaire, ou représentant/e, ou affectataires d'une parcelle sur le tracé de l'aqueduc antique.

A ce titre, vous êtes invité(e) à formuler vos observations écrites sur ce projet lors de l'enquête publique qui sera organisée du 11 septembre 2026 à 8h30 au 12 octobre 2026 à 17h30 inclus, enquête pour laquelle j'ai été désignée commissaire-enquêtrice par le Tribunal Administratif.

Conformément à l'article R. 621-93-IV du Code du Patrimoine, j'attire votre attention sur le fait que pour être prises en compte, vos observations doivent être formulées dans le délai imparti de l'enquête.

Nous vous remercions par avance pour votre participation, qui contribue à la préservation du patrimoine de Balaruc-les-Bains tout en respectant vos droits en tant que riverain ou propriétaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Françoise Fabre
Commissaire enquêtrice désignée pour cette enquête



Pièces jointes

*Plan du périmètre Délimité des Abords ;
Extrait cadastral concernant votre propriété ;
Note explicative*

Note explicative

Au terme de la procédure, ces périmètres délimités des Abords (PDA), devrait remplacer l'actuel périmètre de protection qui est défini sur la base d'un rayon de 500 mètres autour de ce monument. Cette nouvelle délimitation permettra d'améliorer et surtout de simplifier, la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage. Il s'agit en effet de recentrer la consultation obligatoire de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes d'intérêt architectural, urbain et paysager. Tous les projets compris dans le périmètre du « PDA » seront désormais soumis à l'accord de l'ABF.

1/ pour consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête unique sera disponible en mairie et consultable sur le site de la mairie

<http://www.ville-balaruc-les-bains.com> et via le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2627>

2/ les modalités de dépositions de vos avis

Votre avis est essentiel afin de garantir la prise en compte de vos intérêts dans le projet, d'adapter, si nécessaire, les périmètres proposés et de sécuriser juridiquement les futures règles d'urbanisme.

Vous avez plusieurs possibilités pour donner votre avis :

- soit sur le registre papier d'enquête unique déposé en mairie, pendant les horaires d'ouverture
- soit sur le registre dématérialisé unique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7503>

- soit par mail (courrier électronique) envoyé à l'adresse :

enquete-publique-7503@registre-dematerialise.fr

- soit par courrier à :

Madame la commissaire enquêtrice

Enquête Publique unique sur la révision du PLU et création des PDA

Mairie de Balaruc-les-Bains

23, avenue de la Cadole 34540 Balaruc-les-Bains

- soit par une rencontre avec la commissaire enquêtrice (sur la base d'une note ou courrier de votre part)
 - lors des permanences en mairie :
 - Le vendredi 11 septembre 2026 de 9h à 12h
 - Le mardi 22 septembre 2026 de 9h à 12h
 - Le mercredi 30 septembre 2026 de 14h à 17h
 - Le jeudi 8 octobre 2026 de 14h à 17h
 - Le lundi 12 octobre 2026 de 14h à 17h
 - lors d'un rendez-vous motivé en dehors des permanences